



HAL
open science

L'enseignement de la foi et des pratiques dans l'Espagne du début des Temps Modernes

Adeline Rucquoi

► **To cite this version:**

Adeline Rucquoi. L'enseignement de la foi et des pratiques dans l'Espagne du début des Temps Modernes. Homo religiosus. Autour de Jean Delumeau, Fayard, pp.190-195, 1997. halshs-00530861

HAL Id: halshs-00530861

<https://shs.hal.science/halshs-00530861>

Submitted on 30 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Homo religiosus, Mélanges en l'honneur du professeur Jean Delumeau, Paris, Fayard, 1997, 190-195.

L'enseignement de la foi et des pratiques dans l'Espagne du début des Temps Modernes

Adeline RUCQUOI

Dans le domaine de l'enseignement, la foi constitue un cas particulier qui suppose, en principe, une définition préalable de celle-ci. Qu'est la foi? Peut-on l'enseigner? Se confond-elle ou comment l'articuler avec la pratique de la religion? Les catéchismes, souvent issus des synodes diocésains ou des conciles nationaux, tentèrent de répondre à ces exigences dès la fin du XIII^e siècle. Dans la Péninsule ibérique, en outre, la foi appartient toujours au domaine politique et ne fut jamais laissée à la seule Eglise: en raison de son rôle de *defensor fidei*, le roi était le premier responsable de la lutte contre l'ignorance et de l'orthodoxie de la foi de ses sujets. Croire et croire ce qu'il faut croire furent tout autant matière d'Etat que matière d'Eglise. Un problème se posa enfin, qui devint peu à peu fondamental, celui de l'enseignement de la foi aux convertis. Cet enseignement est-il le même que celui qui s'adresse aux fidèles, qu'ils soient dans l'enfance ou dans l'âge adulte? Comment enseigner la foi chrétienne à celui qui possède déjà un système de croyances, à la fois proche et différent de celui qu'il doit adopter?

Dans les années 1260-1280, les juristes de l'entourage d'Alphonse X le Sage, après avoir défini la loi et la coutume, consacrèrent le Titre III de la Première *Partida* à la foi car "l'origine des lois, aussi bien temporelles que spirituelles, est le suivant: que tout chrétien croie fermement qu'il y a un seul vrai Dieu, qui n'a ni commencement ni fin, ni mesure en lui-même...". Ce préambule s'achève sur l'affirmation royale que: "ceci est la vraie croyance, qui repose sur les articles de la sainte foi catholique que tout chrétien doit croire et garder. Et celui qui ne la garderait pas ne peut pas être sauvé. C'est pourquoi nous ordonnons fermement que la gardent et la croient tous ceux qui sont sous notre autorité, comme la garde et la croit la sainte Eglise de Rome. Et tout chrétien qui croierait autrement ou irait contre ceci doit recevoir le châtement de l'hérétique". Le texte de loi indique ensuite quels sont les articles de la foi et les sacrements, avant de traiter du clergé et

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.

des privilèges ecclésiastiquesⁱ. Les Ordonnances Royales de Castille, qui furent compilées à l'époque des Rois Catholiques, consacèrent également le Titre I du Livre I à "La sainte foi catholique" en avertissant que "si un chrétien, avec un esprit tenace et obstiné, errait ou était endurci au point de ne pas tenir et croire ce que la sainte mère Eglise tient et croit, nous ordonnons qu'ils (*sic*) subissent les châtiments contenus dans nos lois des Sept *Partidas*"ⁱⁱⁱ. L'enseignement de la foi - sept articles sur la divinité et sept sur l'humanité du Christ - et de sa pratique - essentiellement celle des sacrements - contribuait ainsi à la création d'un corps mystique "national" où sujet de plein droit et chrétien étaient identifiés.

Les premiers catéchismes proprement dits sont postérieurs aux *Partidas*. Ils n'apparaissent dans les actes synodaux ou ne sont rédigés à l'issue de ceux-ci qu'après le concile national de Valladolid que présida, en 1322, le légat du pape Guillaume Peyre de Godin; le deuxième canon avait en effet rendu obligatoire que tout recteur de paroisse *in scriptis habeat in latina et vulgari lingua articulos fidei, praecepta Decalogi, sacramenta Ecclesiae, species vitiorum et virtutum*ⁱⁱⁱ. Dès l'année suivante le synode de Tolède fit appel à saint Augustin pour proclamer que "le sommet de toute la discipline chrétienne est dans la foi et les moeurs" et que "la foi est contenue dans la croyance des articles et des sacrements de l'Eglise", lesquels étaient détaillés ensuite avec les commandements, les vertus et les vices; mais les constitutions de Tolède se contentèrent de reprendre le canon de Valladolid sans indiquer les modalités pratiques de cet enseignement^{iv}.

Le catéchisme en langue vulgaire que fit rédiger en 1325 l'évêque de Ségovie Pedro de Cuéllar s'adressait à "la majeure partie des clercs de notre évêché qui ne comprennent pas comme il faut les articles de la foi ni les sacrements ni les commandements et, les répétant par coeur chaque jour, ne comprennent pas ce qu'ils disent et ne savent pas ce dont il s'agit". Après avoir défini la foi comme la certitude volontaire de l'homme à propos de choses qu'il ne voit pas et n'a pas présentement devant lui, et qui "est à mi chemin entre le jugement et l'opinion" car "le jugement va de pair avec la connaissance et l'opinion avec le doute, et entre ces choses se trouve la foi qui n'est ni doute de ce qu'ils croient ni pleine connaissance", le catéchisme précise que les laïcs ont seulement besoin de croire en Dieu, qui récompense tous les bienfaits et châtie tous les maux, et qu'il convient qu'ils "croient fermement les autres articles et confessent simplement tout ce que l'Eglise de Rome confesse et croit"; les clercs en revanche doivent recevoir des explications plus détaillées des articles du *Credo*, des commandements et des sacrements. La confession offre au prêtre la possibilité de vérifier les

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.

connaissances du pénitent: "Qu'il lui demande d'abord d'où il vient et où il a été élevé; et s'il le juge simple, qu'il lui fasse dire le *Pater Noster*, l'*Ave María* et le *Credo* ou l'exhorte à les apprendre. Il doit aussi l'instruire des articles, combien et quels sont-ils; et il doit lui dire quels sont les commandements de la loi et combien ils sont; et il doit lui demander s'il a erré contre l'un d'eux", puis il lui montrera les biens dont il est redevable à Dieu, l'importance de se confesser pour être sauvé et les peines de l'enfer avant de l'interroger sur les péchés commis^v. Dès 1316, dans la seconde partie de son *Libro de las Confesiones* ou manuel à l'usage des confesseurs, le clerc Martín Pérez avait mentionné parmi les péchés spécifiques du clergé les négligences dans la *cura animarum*^{vi}.

La foi, c'est-à-dire les articles du *Credo*, et la pratique des commandements et des vertus que le sacrement de pénitence permet de contrôler vont donc de pair chez le chrétien. S'il reste entendu que les laïcs ne doivent pas avoir une connaissance approfondie de la doctrine - en 1410 l'évêque de Salamanque rappela aux prêtres d'avertir les laïcs de ne "pas rechercher la raison en ce qui concerne la Trinité ou les articles de la foi ou les sacrements de l'Eglise"^{vii} -, il semble en revanche qu'aux articles du *Credo* et aux commandements s'ajoutèrent progressivement d'autres éléments. Cette même année 1410, l'évêque de Calahorra Diego de Zúñiga précisa les occasions où les curés et les clercs devaient "lire à leurs ouailles les articles de la foi et les péchés mortels et les dix commandements et les sept oeuvres de miséricorde et la façon de se confesser et les sept vertus et la prière du *Pater Noster* et de l'*Ave Maria* et les sept sacrements". Cet enseignement devait avoir lieu "chaque dimanche de l'Avent et du Carême, le jour de Pâques, le cinquième dimanche après Pâques et le jour de l'Assomption" au moment de l'offertoire et les curés devaient obliger les fidèles, "sous peine d'excommunication, à être présents pour les écouter"^{viii}. A la fin du siècle, à l'obligation d'enseigner le contenu de la foi du dimanche de la Septuagésime à celui de la Passion s'ajouta dans le diocèse de Tolède celle de suspendre dans les églises un tableau où fussent inscrits les articles de la foi, le Décalogue, les péchés capitaux, les oeuvres de miséricorde, les vertus cardinales et théologiques, les dons du Saint-Esprit, les cinq sens, les cas réservés au pape et ceux qui étaient réservés à l'archevêque; un clerc ou un sacristain instruit devait pendant ce temps-là apprendre aux enfants les dix commandements, le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, le *Salve Regina*, le contenu du tableau et le signe de la croix^{ix}.

L'enseignement de la foi aux chrétiens, entreprise perpétuellement renouvelée, avait donc

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.

progressivement incorporé de nouveaux éléments tout en combinant l'écrit à l'oral. Il est vrai que la définition même de la foi était devenue plus combative au fur et à mesure qu'augmentaient les peurs eschatologiques^x. En 1450, l'évêque de Burgos Alfonso de Cartagena parlait de la foi comme d'une victoire qui écrasait le monde; quinze ans plus tard, dans son traité *Lumen ad revelationem gentium et gloria plebis Dei Israel*, le général des Hiéronymites Alfonso de Oropesa posa la foi comme le ciment de l'unité de l'Eglise et condamna sans rémission les adversaires du Christ et tous ceux qui se situaient hors de l'Eglise - païens, juifs, hérétiques et schismatiques^{-xi}. Le concile d'Aranda de 1473 fit de la foi une arme dans la lutte contre la dépravation spirituelle: *Arma militiae nostrae adversus spirituales nequitias maxime consistunt in fide*^{xii}. En 1546, la troisième session du concile de Trente, reprenant l'épître aux Ephésiens, exhortera les chrétiens à prendre "le bouclier de la foi" afin "d'anéantir les traits enflammés du mal".

Qu'en était-il cependant de l'éducation des convertis? Dans le long plaidoyer qu'il rédigea en faveur de la pleine incorporation des juifs convertis dans la société chrétienne, l'évêque de Burgos Alfonso de Cartagena avait précisé que ses anciens coreligionnaires ne pouvaient pas être appelés réellement néophytes car "en partie, implicitement, ils conservèrent la foi dans la loi"^{xiii}. Cette particularité explique peut-être le silence du concile de Valladolid de 1322 à propos du processus de conversion des juifs; seuls sont mentionnés les biens des convertis qui devaient être protégés. Le catéchisme qui fut promulgué en 1354 à Pampelune par l'évêque Arnaldo de Barbazán, après avoir rappelé les articles de la foi, les commandements et les péchés capitaux, se pencha néanmoins, à propos du sacrement du baptême, sur le cas des "adultes, tels que les juifs ou musulmans et autres infidèles". Le recteur ou vicaire devait ici procéder par étapes: "il doit d'abord l'instruire dans la foi catholique et lui dire clairement et longuement les quatorze articles de la foi et il doit lui demander s'il y croit fermement; et s'il dit que oui il doit lui apprendre le *Credo* et le *Pater Noster*; et après qu'il ait été pendant un certain temps bien instruit et informé des articles de la foi, il doit lui parler de tous les péchés mortels qu'il a faits pour qu'il se repente de bon coeur et de bon gré et qu'il fasse pénitence; et s'il dit qu'il se repent (...) et qu'il ne veut plus retomber dans ses péchés, alors le vicaire peut le baptiser"^{xiv}.

Afin d'atteindre plus sûrement ses nouvelles ouailles, les musulmans qui s'étaient convertis en masse à Grenade après l'édit de 1502, l'archevêque Hernando de Talavera chargea Pedro de Alcalá de rédiger un catéchisme en arabe, précédé d'un petit traité ou "Art pour connaître légèrement la langue arabe". Après 38

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.

chapitres consacrés à la grammaire, à l'alphabet et à la prononciation de l'arabe, le prêtre avait ainsi à sa disposition un véritable catéchisme en transcription phonétique qui incluait le signe de la croix, l'*Ave Maria*, le *Pater Noster*, le *Credo*, le *Salve Regina*, la confession avec l'exhortation préalable et les questions à poser sur l'observance des dix commandements, les oeuvres de miséricorde, les sacrements, les articles de la foi, les cinq sens, les vertus théologales et cardinales; l'ouvrage s'achevait sur l'ordinaire de certaines messes^{xv}. Le catéchisme de Pedro de Alcalá ne constitua pas un cas unique dans l'Espagne du XVI^e siècle puisqu'en 1566 l'archevêque de Valence Martín de Ayala fit imprimer une "Doctrine chrétienne en langue arabe et castillane" qui, après la traduction phonétique interlinéaire du signe de la croix, du *Pater Noster*, de l'*Ave Maria*, du *Credo*, du *Salve Regina*, des dix commandements divins, des six commandements de l'Eglise - le premier étant le paiement de la dîme -, des péchés mortels, des oeuvres de miséricorde et des sacrements, donnait également la traduction des prières à dire dans l'église et pendant la messe; à ce propos, l'auteur stipulait que, pendant l'office, un chapelain ou le sacristain, muni de ce manuel, "leur dira à haute voix chaque prière en son temps et lieu de la messe, et ils répondront à voix un peu plus basse pour qu'il n'y ait pas de tumulte. Et pendant qu'ils feront cela le prêtre à l'autel attendra un peu, pendant les diverses parties de la messe, jusqu'à ce que le sacristain ait dit au peuple chaque prière en son temps". Le petit ouvrage se terminait sur les règles de transcription de l'arabe et sa prononciation^{xvi}.

Mais puisque la participation à une même foi signifiait l'appartenance à un même corps, à une même nation, son enseignement se devait d'être aussi une "acculturation". Le récit hagiographique de la vie d'Hernando de Talavera, que Pedro de la Vega rédigea en s'inspirant de Jerónimo de Madrid, en témoigne amplement. Entre 1492, date de la reconquête de la ville, et 1502, date de l'édit d'expulsion des musulmans, l'archevêque de Grenade entreprit de convertir ceux-ci. Il commença par attirer "les principaux parmi eux afin qu'ils crussent la foi, parce que devenus croyants ils attireraient les autres"; Hernando de Talavera consacra donc toutes ses énergies à "prêcher et enseigner" les élites musulmanes. Une fois convertis, il les invitait "à manger pour qu'ils apprissent ainsi la manière des chrétiens dans la façon de manger et le choix des aliments et dans tout le reste. Il vêtit beaucoup d'entre eux d'habits chrétiens en leur donnant des capes et des tuniques, et à elles des mantes et des robes. Il leur donna des tables et des nappes afin qu'ils ne mangeassent pas sur le sol ou sur des tables basses comme ils le faisaient auparavant. Enfin ce vrai pasteur cherchait mille manières

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.

de les détourner de leur secte et de les attirer parfaitement à la sainte foi catholique^{xvii}.

Etre chrétien, pour Hernando de Talavera comme pour les Espagnols de son temps, signifiait donc beaucoup plus que la foi et sa pratique, même si celles-ci restaient au coeur des préoccupations pastorales. Le christianisme était avant tout un mode de vie, une façon d'être, de manger et de se vêtir qui distinguait le chrétien de l'infidèle et du païen. Le problème commença à se poser aux Espagnols, simultanément, dans les Indes occidentales et fut résolu de la même manière: les ecclésiastiques enseignèrent aux Indiens la manière de vivre des chrétiens, leur façon de s'habiller et de manger, tout en élaborant des catéchismes bilingues - espagnol/nahuatl, timuciano, zapotèque, tágalo, chuchona; nahuatl/otomi; quechua/aymara - ou même trilingues - espagnol/quechua/aymara, tzotzil/latin/espagnol et espagnol/latin/nahuatl -^{xviii}. Le refus d'adopter les coutumes alimentaires chrétiennes, qui caractérisa pendant longtemps les convertis, ou les vêtements occidentaux, comme certains peuples américains, devint ainsi un acte de rébellion politique que les autorités n'hésitèrent pas à qualifier d'hérésie. En traquant ces signes extérieurs d'insoumission, l'Inquisition contribua à unifier la nation selon des critères proprement hispaniques, qui n'incluaient aucune unification linguistique, juridique ou fiscale, mais un seul roi et, surtout, une seule foi.

Notes

- i. ALPHONSE X LE SAGE, *Las Siete Partidas*, Salamanque, 1555 (éd. facsimil, Madrid, 1985), Primera Partida, Título III.
- ii. *Los Códigos Españoles*, t.VI, Madrid, 1849, p.257.
- iii. J. TEJADA Y RAMIRO, *Colección de cánones y de todos los concilios de la Iglesia de España y de América*, t.III, Madrid, 1851, p.481.
- iv. José SANCHEZ HERRERO, *Concilios provinciales y sínodos toledanos de los siglos XIV y XV*, Universidad de La Laguna, 1976, p.38-40 et 173-184.
- v. José Luis MARTIN & Antonio LINAGE CONDE, *Religión y sociedad medieval. El catecismo de Pedro de Cuéllar (1325)*, Valladolid, 1987, p.171 et 197-198; sur l'instruction du clergé, voir José María SOTO RABANOS, "Disposiciones sobre la cultura del clero parroquial en la literatura destinada a la cura de almas (siglos XIII-XV)", *Anuario de Estudios Medievales*, 23 (1993), p.257-356.
- vi. San Isidoro de León, Ms. 21. Antonio GARCIA Y GARCIA, "El «Libro de las Confesiones» de Martín Pérez", *Revista Española de Derecho Canónico*, 49 (1992), p.77-129.
- vii. *Synodicon Hispanum*, t.IV, Madrid, 1987, p.80-81.

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.

- viii. J. BERNAL DE LUCO, *Constituciones sinodales del obispado de Calahorra y La Calzada compiladas en 1553*, León, 1555, f°3-4.
- ix. José SANCHEZ HERRERO, *Concilios provinciales y sínodos toledanos de los siglos XIV y XV*, p.303 et 305: synode diocésain d'Alcalá de Henares, 10 juin 1480.
- x. Jean DELUMEAU, *La peur en Occident, XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1978.
- xi. Alfonso de CARTAGENA, *Defensorium unitatis christianae*, éd. par Manuel ALONSO ALONSO, Madrid, 1943, Théorème 4, chapitre 19; Luis Alfredo DIAZ Y DIAZ, "Alonso de Oropesa y su obra", *Studia Hieronymiana*, t.I, Madrid, 1973, p.253-313.
- xii. José SANCHEZ HERRERO, *Concilios provinciales y sínodos toledanos de los siglos XIV y XV*, p.285: concile provincial d'Aranda, 5 décembre 1473.
- xiii. Alfonso de CARTAGENA, *Defensorium unitatis christianae*, Théorème 4, chapitre 28.
- xiv. Bibliothèque de la Cathédrale de Pampelune, Ms.7, f°8, publié par Ernesto GARCIA FERNANDEZ, "El catecismo medieval de Arnaldo de Barbazán, obispo de la diócesis de Pamplona (1318-1355)", *En la España Medieval*, 15 (1992), p.321-352.
- xv. Fr. Pedro de ALCALA, *Arte para ligeramente saber la lengua araviga*, Granada, 1505. Je dois cette référence au professeur Jean-Pierre Berthe, auquel j'adresse ici tous mes remerciements.
- xvi. Martin de AYALA, *Doctrina christiana en lengua araviga y castellana*, Valencia, 1566.
- xvii. Jerónimo de MADRID, *Breve suma de la sancta vida de fray Hernando de Talavera (c.1510)*, Bibl.Nat. Madrid, Ms.2042; Pedro de la VEGA, *Crónica de los frayles de la orden del bienaventurado N.S.P. Hieronymo*, Alcalá de Henares, 1539, Livre III, chap. XXXII.
- xviii. Luis RESINES LLORENTE, *Catecismos americanos del siglo XVI*, 2 vols., Valladolid, 1992.

¡Error! No se encuentra el origen de la referencia.